



**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadline (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°33/2017 : ONF : Travaux forestiers 2018 – Etat de prévisions des coupes**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation 2018 et l'état de prévision des coupes à marteler en forêt communale de Francaltroff pour 2018.

Dans le cadre des travaux d'exploitation, la recette brute attendue est de 50 273 € HT pour un volume prévisionnel de 804 m<sup>3</sup>.

La dépense est estimée à 8 014,50 € HT (TVA 10 %, fonctionnement)

Le Programme des travaux d'aménagement forestier est envisagé de la manière suivante :

Prestations encadrées et localisation	quantité
Abattage, façonnage de grumes bois d'œuvre ; Localisation : parcelles 3, 8B et 16	306 m <sup>3</sup>
Abattage, façonnage de grumes Totalités ; localisation : selon état sanitaire	10 m <sup>3</sup>
Abattage-façonnage de bois d'Industrie en toute longueur ; Localisation : parcelles 3, 8B et 16	83 m <sup>3</sup>
Câblage, désencrouage de bois en cours d'exploitation ; Localisation : parcelles 16 et totalités	4 heures
Débardage de grumes de bois d'œuvre ; localisation : parcelles 3, 8B et 16 et totalités	316 m <sup>3</sup>
Débardage de bois d'industrie en toute longueur ; Localisation : parcelles 3, 8B et 16	83 m <sup>3</sup>
Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route : parcelle 8B	50 stères
Débardage de stères de chauffage sous forme de bois d'industrie ; Localisation : parcelle 8B	35 m <sup>3</sup>

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises de bûcheronnage et de débardage :

- SARL BRUNNER Alexandre de Givrycourt
- SARL ROMAIN de Nébing
- SAS JMC BOIS de Bénestroff
- SAS Guy ANCEL de Bettborn
- M. WAHL Jean-Louis de Lindre-Haute

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

- > **ACCEPTE** le programme des travaux 2018
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à démarrer les travaux avec les entreprises suivantes :  
**JMC BOIS de Bénestroff pour l'abattage/façonnage et Guy ANCEL de Bettborn pour le débardage**

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration) **A l'unanimité**  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,**  
**Ont signé au registre les membres présents**

**Pour extrait conforme**  
**Le maire, Bruno BINTZ**





**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°34/2017 : ONF : Travaux d'exploitation 2018 en ATDO**

Monsieur le Maire présente le devis d'assistance technique à donneur d'ordre (ex maîtrise d'œuvre) présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation, débardage et cubage des bois à réaliser en assistance technique à donneur d'ordre pour l'année 2018.

Les honoraires d'ingénierie pour les travaux d'exploitation s'élèvent à une rémunération de **2 688,70 € HT**. (TVA 20 %, Fonctionnement)

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :*

- **ACCEPTE** le montant de **2 688,70 € HT** soit **3 226,44 € TTC** pour les frais d'ingénierie de l'ONF pour les travaux 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour l'année 2018.

**VOTES :**

**Pour :** **12 (dont une procuration)**

**Contre :** **0**

**Abstentions :** **0**

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCALTROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°35/2017 : ONF : Prestation bois de chauffage 2018**

Dans le cadre des nouvelles tarifications présentées par l'ONF concernant le bois de chauffage, il convient de valider le coût des prestations liées aux travaux de l'exercice 2018 pour les frais de fonctionnement.

Pour l'année 2018, la quantité estimative de coupes de bois de chauffage s'élève à 600 stères.

Localisation : parcelles 3, 8B, 16

Les tarifs appliqués sont répartis de la manière suivante :

- matérialisation des lots de bois de chauffage : 2,00 € HT (TVA 20 %)
- dénombrement et réception des lots de bois de chauffage : 1,10 € HT (TVA 20 %)

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :*

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par l'ONF concernant la prestation bois de chauffage ci-dessus détaillée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'ONF s'élevant pour l'année 2018 à 1 860,00 € HT soit 2 232,00 € TTC

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCALTROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<i>Convocation du 18 octobre 2017</i>	

**Présents :** BADERA Jérémy, BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°36/2017 : ONF : Fixation du prix de vente du bois de chauffage façonné-débardé 2018**

Comme chaque année, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de fixer le prix du bois de chauffage façonné pour l'exercice 2018. En 2017, le prix de vente du bois « façonné-débardé » était fixé à 39 € H.T./stère

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **FIXE à 39 € H.T.** le prix du stère de bois de chauffage façonné-débardé en bordure de forêt pour les habitants de Francaltroff.  
 Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres de la Commune avec un délai de réponse fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2017

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCALTROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<i>Convocation du 18 octobre 2017</i>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°37/2017 : ONF : Fixation du prix de vente des menus-produits 2018 (bois de chutes)**

En 2007, la commune avait délibéré en limitant les demandes aux personnes habitant Francaltroff et se chauffant au bois avec une limite à une demande par foyer.

Afin d'éviter les débordements et les attributions non justifiées, les élus ont décidé de responsabiliser les demandeurs en leur demandant :

- de venir s'inscrire personnellement en Mairie
- de signer une attestation certifiant qu'ils utilisent le bois (bûche) comme moyen de chauffage et que ce bois est destiné à leur consommation personnelle
- qu'ils s'engagent à réaliser eux mêmes leurs coupes de bois

Les inscriptions pourront se faire jusqu'au 01.12.2017

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **ARRETE à 7,00 € H.T. le prix de vente du stère des menus-produits (bois de chutes).**

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy, BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°38/ 2017 : Validation du règlement intérieur de la chambre funéraire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de réalisation d'une chambre funéraire dans l'enceinte de l'Eglise St-Hubert de Francaltroff arrivent à leurs termes.

Afin que la Chambre funéraire puisse être utilisée, un règlement intérieur doit être instauré et validé par le Conseil Municipal.

**MODELE**

**Chambre Funéraire de la commune de FRANCAITROFF**

**Règlement Intérieur**

*La commune de Francaltroff dispose d'une chambre funéraire située dans l'enceinte de l'église Saint-Hubert. Elle est totalement indépendante du lieu de culte.*

**1 Autorisation de dépôt d'un corps :**

*L'autorisation de dépôt d'un corps dans la chambre funéraire est délivrée par le Maire de la commune de Francaltroff, ou par un adjoint.*

**2 Mise à disposition :**

*La chambre funéraire est mise à disposition des familles de Francaltroff ainsi qu'à toutes les familles qui en feront la demande auprès du Maire ou d'un adjoint, quelle que soit leur commune de résidence.*

**3 Horaires d'ouverture :**

*La chambre funéraire est accessible aux familles, tous les jours de la semaine.*

**4 Remise des clés :**

*Un jeu de clés sera mis à disposition de la famille du défunt (de la défunte), ou de son mandataire. Il sera remis par le Maire ou un adjoint le jour du dépôt du corps, et devra être restitué au plus tard, le lendemain du retrait du corps.*

**5 Exposition du corps :**

*Le dépôt temporaire d'un corps dans la chambre funéraire ne devra en aucun cas excéder 6 jours. Le cercueil doit obligatoirement être fermé.*

*\* En quittant les lieux, la famille du défunt (de la défunte), veillera après chaque visite, à ce que les portes d'accès à l'église, puis à la chambre funéraire soient verrouillées, et à ce que les veilleuses qui indiquent la présence d'un corps, située sous le porche de l'église, reste allumée. Celle-ci sera allumée en permanence, pendant toute la durée de l'exposition du cercueil.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ



*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n° 38/2017 : Validation du règlement intérieur de la Chambre Funéraire (SUITE)**

**6 Bougies, veilleuses...**

*-Dans l'enceinte de la chambre funéraire, seules sont autorisées les bougies, veilleuses..., électriques.  
 -Les bougies, veilleuses..., à « flamme nue » sont strictement interdites.*

**7 Tarifs :**

*Le séjour dans la chambre funéraire communale donne lieu à la perception des droits réglementaires fixés par délibération du conseil municipal.*

*-La chambre funéraire est mise à disposition gracieusement, des familles résidant à Francaltroff.*

*-Elle est mise à disposition moyennant un forfait de 60 €, des familles résidant hors de la commune.*

**8 Assurances :**

Local.

*Le local de la chambre funéraire est assuré par la commune.*

Responsabilité Civile.

*Les utilisateurs de la chambre funéraire déclarent être titulaires d'une assurance responsabilité civile.*

**9 Etat des lieux :**

*Un état des lieux sera fait par le Maire ou un adjoint, en présence d'un membre de la famille du défunt (de la défunte) ou son mandataire, à la remise et à la restitution des clés.*

**10 Nettoyage :**

*Le nettoyage de la chambre funéraire est à la charge de la commune.*

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de valider les termes du règlement intérieur de la Chambre Funéraire comme énoncés ci-dessus avec affichage à l'entrée de la chambre funéraire.

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCALTROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<b>Convocation du 18 octobre 2017</b>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°39/2017 : Versement d'une subvention exceptionnelle au Football club de Francaltroff**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que lors du dernier passage de la Mission évangélique tzigane « Vie et Lumière » sur Francaltroff, ces derniers se sont raccordés directement sur les compteurs électrique et eau du football club.

Un relevé des compteurs avait été effectué par M. BADERA, 1<sup>er</sup> adjoint au maire avant et après le passage des « gens du Voyage » et une facture a été établie au nom de la Mission évangélique tzigane « Vie et Lumière » pour un montant de 390,00 € correspondant à la consommation eau et électricité des gens du voyage.

Le pasteur de cette mission évangélique a réglé cette somme directement à la mairie sous forme de chèque.

Etant donné que le football club règle lui-même les factures d'eau et d'électricité, il y a lieu de lui reverser cette somme sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 390,00 € au football club de Francaltroff.

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ







**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	Convocation du 18 octobre 2017	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°40/2017 : Travaux de construction d'un appentis avec auvent au club house du Football club**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal un devis de la Sté HOUPERT de Virming (57340) pour la réalisation d'un appentis au club house du football club de Francaltroff.

La construction consiste à poser une charpente de 6 m par 12 m, un auvent de 2m, une couverture métallique, des gouttières ainsi qu'un bardage sur un pignon et l'auvent.

Le montant total des travaux s'élève à 8 505,00 € H.T. soit 10 206 € TTC.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis avec la Sté HOUPERT de Virming d'un montant de 8 505,00 € H.T. pour la réalisation des travaux de construction d'un appentis avec auvent au Club House.

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	Convocation du 18 octobre 2017	

**Présents :** BADERA Jérémy, BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°41/2017 : Admission en non-valeur des titres de recettes de 2014 à 2016**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 12 octobre 2017, M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de présentation en non-valeur des titres de recettes de 2014 à 2016.

EDITION HELIOS							
Présentation en non valeur							
arrêté à la date du 12/10/2017							
037001 TRÉSORERIE D'ALBESTROFF							
20300 - FRANCAITROFF							
Exercice 2017							
Numéro de la liste 2030440221							
2 pièces présentées pour un total de 2 510,70 €							
Catégories et natures juridiques de créanciers	Personne physique - Particulier		2 Pièces pour		2 510,70 €		
Catégories de produits	DIVERS		2 Pièces pour		2 510,70 €		
Motifs de présentation	Combinaison inférieure d'actes RAR inférieur seul poursuivi		1 Pièces pour		2 508,18 €		
			1 Pièces pour		2,52 €		
Tranches de montants	Inférieur strictement à 100		1 Pièces pour		2,52 €		
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		1 Pièces pour		2 508,18 €		
Exercice de P.E.C	2016		1 Pièces pour		2,52 €		
	2014		1 Pièces pour		2 508,18 €		
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du créancier	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2016	T-15	752--	HENTZIEN Alain		2,52	GRAR inférieur seul poursuivi
Particulier	2014	T-19B	4542--	SATURNIN Michel		2 508,18	Combinaison inférieure d'actes
TOTAL						2 510,70 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recettes selon état ci-dessus
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 510,70 €
- DIT qu'il convient de procéder à l'ajustement du budget 2017 par inscription des crédits suivants :
  - dépenses de fonctionnement : compte 6541 : + 2 511,00 €
  - recettes de fonctionnement : compte 7488 : + 2 511,00 €

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*réuni en séance ordinaire en date du 25 octobre 2017 Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.*

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	1	<i>Convocation du 18 octobre 2017</i>	

**Présents :** BADERA Jérémy , BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, SCHMITT Joël, WAHL André.

**Absents excusés :** FORMERY Jean-Jacques, MULLER Nadine (procuration à Mme CORNELIUS)

**Absents :** QUODBACH Sandrine

\*\*\*\*\*

**DCM n°42/2017 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le calcul des indemnités de conseil et de budget à verser à M. Olivier GROSSE, Trésorier de la Commune de Francaltroff pour l'exercice 2017.

L'indemnité de conseil brute pour l'année 2017 s'élève à **460,20 €** avec un taux de **100 %**, à laquelle il conviendra de précompter la C.S.G. à 7,50 %, la R.D.S. à 0,50 % et 1 % de solidarité ; soit un montant net de 419,44 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au **taux de 100 %** par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à M. Olivier GROSSE, Receveur

**VOTES :**

**Pour :** 12 (dont une procuration)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le Jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
 Le maire, Bruno BINTZ





**COMMUNE DE FRANCAITROFF**  
 Département de la MOSELLE  
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Ouverture de Séance : 19 H 00  
 Fin de séance : 21 H 30

**FEUILLET CLÔTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 EN DATE DU 25 OCTOBRE 2017**

Ouverture de séance : Intervention de M. Thierry FERRARI, président de l'Omap concernant une renégociation de la délégation de service public du Périsscolaire

**Liste des délibérations :**

n° de la DCM/2017	n° du feuillet/2017	Objet de la délibération
33	45	ONF : Travaux forestiers 2018 – Etat de prévisions des coupes
34	46	ONF : Travaux d'exploitation 2018 en ATDO
35	47	ONF : Prestation bois de chauffage 2018
36	48	ONF : Fixation du prix de vente du bois de chauffage façonné-débardé 2018
37	49	ONF : Fixation du prix de vente des menus-produits 2018 (bois de chutes)
38	50-51	Validation du règlement intérieur de la chambre funéraire
39	52	Versement d'une subvention exceptionnelle au Football club de Francaltroff
40	53	Travaux de construction d'un appentis avec auvent au club house du football club
41	54	Admission en non-valeur des titres de recettes de 2014 à 2016
42	55	Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor
		<b>Pour information aux membres du conseil Municipal:</b>
		<b>DECISIONS présent en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT</b>
		DEC n°05/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : Atout cadeau
		DEC n°06/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : WARTH
		DEC n°07/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : Atout cadeau
		DEC n°08/2017 : Acceptation dons et legs : mission évangélique tziganes
		DEC n°09/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : Sarah Florale
		DEC n°10/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : SAS THIRIET
		DEC n°11/2017 : dépenses à imputer au compte 623 : fêtes et cérémonies : SUPER U
		DEC n°12/2017 : Pose de stores au groupe scolaire de la porte du Saulnois

**Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)**

Nom prénom	Fonction	Signature
BADERA Jérémy	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BINTZ Bruno	Maire	
CAPLAIN Eugène	Conseiller municipal	
CORNELIUS Laurence	Conseillère Municipale	
DIENER Guy	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
DORR Marguerite	Conseillère Municipale	
FORMERY Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent excusé

Nom prénom	Fonction	Signature
JAYER Gérard	Conseiller Municipal	
MICHEL Claudine	Conseillère Municipale	
MICHEL Vivianne	Conseillère Municipale	
MULLER Nadine	Conseillère Municipale	Absente excusée Procuration à Mme CORNELIUS
QUODBACH Sandrine	Conseillère Municipale	Absente
SCHMITT Joël	Conseiller municipal	
WAHL André	4 <sup>ème</sup> Adjoint	